

Avis de Soutenance

Madame Pauline MARTIN

Droit privé

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le droit de la santé connectée : une approche privatiste pour un juste équilibre entre vie privée et innovation technologique

dirigés par Madame Nathalie NEVEJANS

Soutenance prévue le **jeudi 17 décembre 2020** à 13h30

Compte tenu de la situation sanitaire, le jury se réunira entièrement en visioconférence*

Composition du jury proposé

Mme Nathalie NEVEJANS	Université d'Artois	Directrice de thèse
Mme Bénédicte BEVIÈRE-BOYER	Université Paris 8	Rapporteuse
M. Thibault DOUVILLE	Université de Caen Normandie	Rapporteur
Mme Céline CASTETS-RENARD	Université de Toulouse Capitole	Examinatrice
Mme Joëlle VASSAUX	Université d'Artois	Examinatrice

Résumé :

L'essor des technologies numériques, et en particulier des technologies de l'information et de la communication ont bouleversé nos modes de vie. Elles sont aujourd'hui présentes dans de nombreux domaines d'activité, dont celui de la santé, ayant donné naissance à la "santé connectée". L'introduction de ces technologies dans le secteur de la santé est à l'origine de problématiques juridiques auxquelles il n'est pas évident de répondre tant elles sont éparpillées. Il est incontestable que les technologies et pratiques de santé connectée s'inscrivent dans une démarche de progrès scientifique et médical et dans l'objectif d'améliorer la santé des personnes. Pourtant, malgré les avantages qu'elles présentent, elles sont également génératrices de risques pour les personnes, et notamment pour leur vie privée. L'enjeu majeur de la régulation de la santé connectée consiste donc à parvenir à un équilibre entre la protection des intérêts individuels sans faire obstacle aux avancées scientifiques. La conciliation des intérêts de toutes les parties prenantes de la santé connectée doit être au centre de la réflexion.